

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 70138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 24/24H 08/36/29/22/22 TEL 02/31/89/20/80
CCP ROUEN 1396-13 6

STE DES HOTELS ET CASINO
RUE EDMOND BLANC
14800 DEAUVILLE

V/REF :
N/REF : 57 B 33 / A-819

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 03/11/99, SOUS LE NUMERO A-819,

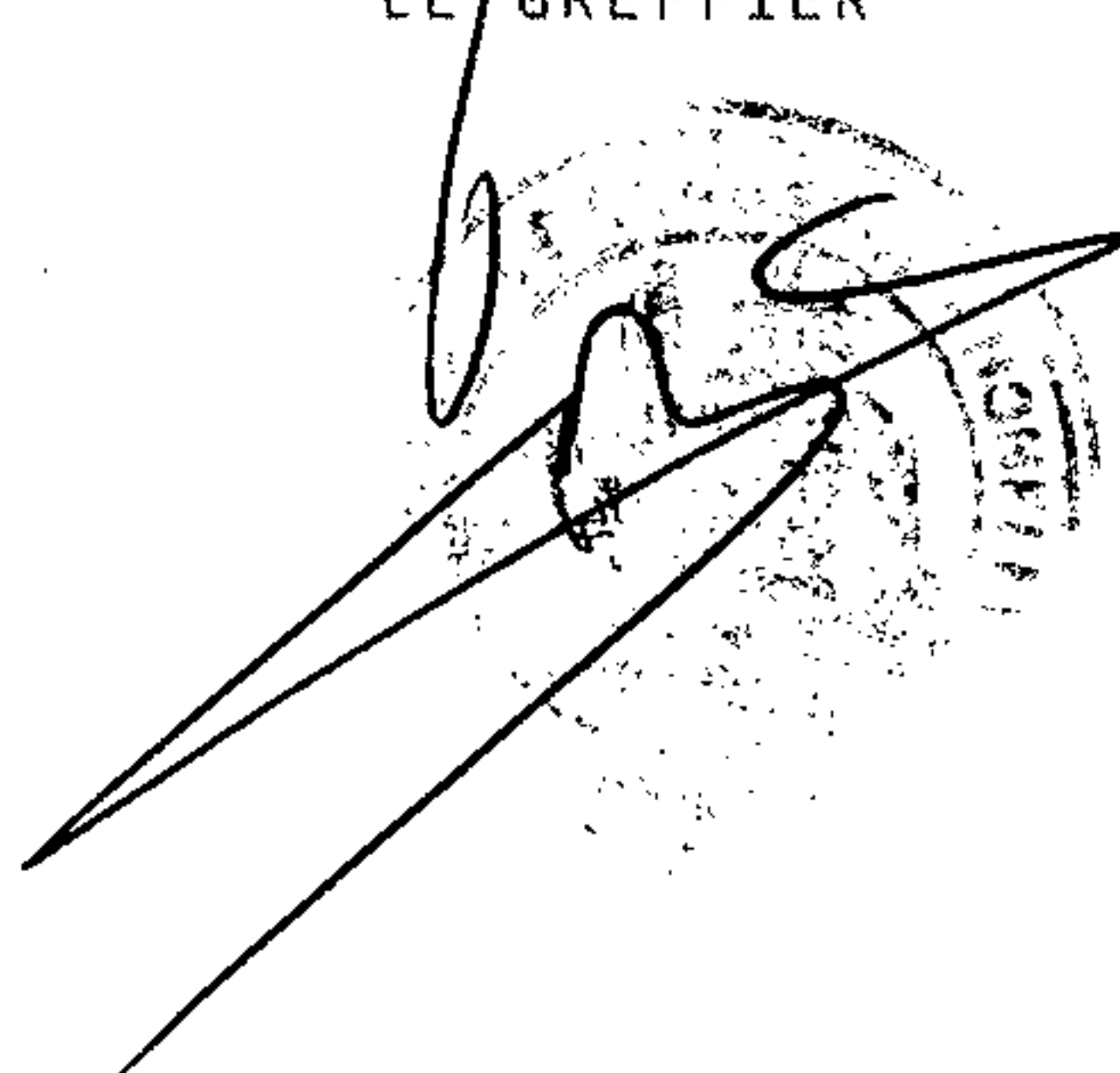
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/07/99

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
SOCIETE ANONYME
RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

R.C.S HONFLEUR B 475 750 337 (57 B 33)

LE GREFFIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR' and the date '03/11/99'. The signature is a stylized, cursive script.

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 30 324 875 francs, entièrement libéré
Siège social à Deauville (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur 475 750 337

<i>Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Lundi 19 juillet 1999</i>

"-----"
-----"

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président informe le Conseil que, par lettre en date du 24 juin 1999, Monsieur Julien GIAUNA lui a fait part de son souhait de démissionner, à compter de ce jour, de son mandat d'Administrateur.

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer, pour le remplacer, Monsieur Laurent WEILLER, Directeur Financier Groupe.

Par ailleurs, pour les besoins de la publicité légale au Registre du Commerce, il est rappelé, en tant que de besoin, que la cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Julien GIAUNA est devenue effective au terme de la période de 6 mois pour laquelle le Conseil l'avait nommé à ce poste par délibération du 22 septembre 1997, soit le 22 mars 1998.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Julien GIAUNA de son mandat d'Administrateur et statuant, en application des dispositions de l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966, décide de coopter Monsieur Laurent WEILLER en qualité d'Administrateur pour la durée restant à couvrir du mandat de Monsieur Julien GIAUNA. Conformément à la loi, cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

"-----"
-----"

Extrait certifié conforme,
le 26 octobre 1999


Philippe QUENTIN
Directeur Général